

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 10 avril 2026

Présents : AFFALOU Hélène, CAZABONNE Arlette, CHIBAUDEL Laurent, COT Dominique, GRIMALDI Bénédicte, JACQUEMOND Jean Luc, MARC Kévin, NOUVEL Benoît, OLIVIER Serge

Excusés : COLLADO Cécile et MICHOT Aurélie, cette dernière ayant donné pouvoirs par procuration à Mr CHIBAUDEL Laurent

Le quorum étant atteint, l'ouverture de la séance est déclarée à 20h30.

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du dernier Conseil Municipal
2. Approbation des comptes financiers uniques de 2025
3. Affectation des résultats de 2025
4. Vote des 3 taxes de 2026
5. Vote du budget général de 2026
6. Vote du budget lotissement 2026
7. Vote du budget eau et assainissement 2026
8. Questions diverses

Secrétaire de séance : Affalou Hélène

1- Approbation du compte rendu du précédent conseil

Le maire ayant fait parvenir au préalable par mail aux membres du conseil le compte rendu, il est approuvé à l'unanimité

2- Approbation des comptes financiers uniques 2025

• **Budget général M57 (CFU) 2025**

Vu l'[article 205](#) de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2025 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Commune de Fayet ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Fayet ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés, il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte financier unique 2025 – Budget commune, lequel peut se résumer ainsi

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	864 896,91	334 220,00	1 199 116,91
	Recettes réalisées (1)	B	145 486,01	265 462,59	410 948,60
	Restes à réaliser	C	332 137,00	0,00	332 137,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	866 235,96	385 238,42	1 251 474,38
	Dépenses réalisées (1)	E	155 178,46	242 513,33	397 691,79
	Restes à réaliser	F	372 545,00	0,00	372 545,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-9 692,45	22 949,26	13 256,81
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	1 339,05	51 018,42	52 357,47
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-8 353,40	73 967,68	65 614,28
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C – F	-40 408,00	0,00	-40 408,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-48 761,40	73 967,68	25 206,28

47000 - COMMUNE DE FAYET

Exercice 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	1 339,05		-9 692,45		-8 353,40
Fonctionnement	108 328,44	57 310,02	22 949,26		73 967,68
TOTAL I	109 667,49	57 310,02	13 256,81		65 614,28
II - Budgets des services à caractère administratif					
47002-LOTISSEMENT DE LABROUE A FAYET					
Investissement	12 674,46		-4 558,26		8 116,20
Fonctionnement	-33 822,16		-158,49		-33 980,65
Sous-Total	-21 147,70		-4 716,75		-25 864,45
TOTAL II	-21 147,70		-4 716,75		-25 864,45
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
47001-AEP ASSAINISSEMENT FAYET					
Investissement	29 751,42		5 947,74		35 699,16
Fonctionnement	44 004,10		8 747,05		52 751,15
Sous-Total	73 755,52		14 694,79		88 450,31
TOTAL III	73 755,52		14 694,79		88 450,31
TOTAL I + II + III	162 275,31	57 310,02	23 234,85		128 200,14

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à huit voix pour,
(Monsieur le Maire quitte la salle au moment du vote du CFU)

- Approuve le compte financier unique 2024 de la Commune de Fayet
- Donne pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **Budget eau et assainissement (CFU) 2025**

Vu l'[article 205](#) de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2025 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Commune de Fayet ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de Fayet ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés, il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte financier unique 2025 – Budget commune, lequel peut se résumer ainsi :

MAIRIE DE FAYET - Budget M49 - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTA vendeurnvvo (vendeurnvvo@DOMD1068.com) est connecté - VUE D'ENSEMBLE					A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	74 388,10	86 741,00	161 129,10
	Recettes réalisées (1)	B	36 170,82	81 041,26	117 212,08
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	104 139,52	130 745,10	234 884,62
	Dépenses réalisées (1)	E	30 223,08	72 294,21	102 517,29
	Restes à réaliser	F	1 320,00	0,00	1 320,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	5 947,74	8 747,05	14 694,79
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	0,00	0,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent / déficit	G + H	5 947,74	8 747,05	14 694,79
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-1 320,00	0,00	-1 320,00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	4 627,74	8 747,05	13 374,79

47001 - AEP ASSAINISSEMENT FAYET

Exercice 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés					B
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
AEP ASSAINISSEMENT FAYET					
Investissement	29 751,42		5 947,74		35 699,16
Fonctionnement	44 004,10		8 747,05		52 751,15
Sous-Total	73 755,52		14 694,79		88 450,31
TOTAL III	73 755,52		14 694,79		88 450,31
TOTAL I + II + III	73 755,52		14 694,79		88 450,31

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
le Conseil municipal, à huit voix pour,
(Monsieur le Maire quitte la salle au moment du vote du CFU)

- Approuve le compte financier unique 2025 de la Commune de Fayet
- Donne pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- Budget lotissement (CFU) 2025

Vu l'[article 205](#) de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la Commune de Fayet ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de Fayet ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés, il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte financier unique 2024 – Budget commune, lequel peut se résumer ainsi :

MAIRIE DE FAYET - LOTISSEMENT - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	32 316,25	69 148,41	101 464,66
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	7,57	7,57
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	44 990,71	35 326,25	80 316,96
	Dépenses réalisées (1)	E	4 558,26	166,06	4 724,32
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-4 558,26	-158,49	-4 716,75
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	12 674,46	-33 822,16	-21 147,70
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	8 116,20	-33 980,65	-25 864,45
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	8 116,20	-33 980,65	-25 864,45

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés					B2
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
LOTISSEMENT DE LABROUE A FAYET					
Investissement	12 674,46		-4 558,26		8 116,20
Fonctionnement	-33 822,16		-158,49		-33 980,65
Sous-Total	-21 147,70		-4 716,75		-25 864,45
TOTAL II	-21 147,70		-4 716,75		-25 864,45
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-21 147,70		-4 716,75		-25 864,45

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
le Conseil municipal, à huit voix pour,
(Monsieur le Maire quitte la salle au moment du vote du CFU)

- Approuve le compte financier unique 2025 de la Commune de Fayet
- Donne pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3- Affectations des résultats 2025

Après avoir entendu, voté les résultats 2024 et en avoir délibéré,
le Conseil municipal, à l'unanimité vote l'affectation de la totalité de ces résultats pour les budgets 2025.

4- Vote des 3 taxes de 2026

La reconduction sans changement de taux est votée à l'unanimité.

À savoir sur la valeur locative :

Foncier 37,72%
Foncier bâti 32%
Taxe d'habitation 5,36 %

N.B. : Sur les taxes d'habitation et le foncier il faut noter que l'état prend une grande part, puis le département et la communauté de communes enfin un peu. Aujourd'hui le conseil municipal décide de ne pas augmenter ces taxes.

5- Vote du budget général de 2026

Le conseil après avoir examiné le budget primitif 2025 du budget général M57, qui s'élève à :

*Section de fonctionnement : -Dépenses : 379.373.28 €
-Recettes : 379.373.28 €€

-Dépenses : 471 720.60 €

-Recettes : 471 720.60 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à huit voix pour valide le budget 2026

1- Budget lotissement 2025

Le conseil après avoir examiné le budget primitif 2025 du budget annexes Lotissement, qui s'élève à :

-Dépenses : 69 306.90 €

-Recettes : 69 306.90 €

-Dépenses : 40 432.45 €

-Recettes : 40 432.45 €

Reste une parcelle à vendre, un nouvel acheteur est dessus.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à huit voix pour valide le budget 2026

2- Vote du budget eau et assainissement 2025

Le conseil après avoir examiné le budget primitif 2025 du budget général M49, qui s'élève à :

-Dépenses : 137 796.20€

-Recettes : 137 796.20€

-Dépenses : 123 622.36 €

-Recettes : 123 622.36 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à huit voix pour valide le budget 2026

9/ Questions diverses

- Tempête Nils : Au niveau des bois de Saint Thomas cela a provoqué de gros dégâts et l'ONF a demandé aux communes de sécuriser rapidement les pistes. Une délibération a donc été prise pour ce faire.
- Il est à noter que les tableaux financiers et tableaux d'emprunts de la commune sont publics et par conséquent consultables en mairie
- Lors du prochain conseil, un point sera fait sur le projet du Buffadou avec maquette à l'appui

Tous les sujets étant épuisés, Monsieur le Maire clôture la réunion à 23H30.